

DocuSigned by:

Amélie BOURNAY

6ECA65CD8E21464...

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique

Décision No n° 2020-37 DS PTF du 2 novembre 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction régionale appui à la production-----3

Décision No n° 2020-38 DS Agences du 2 novembre 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein des agences-----10

Décision ARA n° 2020-40 DS Agences du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences-----18

Décision ARA n° 2020-41 DS PTF du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction de la production centralisée-----34

Décision ARA n° 2020-42 DS DR du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône Alpes au sein de la direction régionale-----40

Décision ARA n° 2020-43 DS Campus du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein du campus Sud Est-----47

Décision ARA n° 2020-44 DS DT du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des directions territoriales-----48

Décision Br n° 2020-33 CMC du 5 novembre 2020

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Bretagne-----51

Décision Br n° 2020-34 DS PTF du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional-----53

Décision Br n° 2020-35 DS Agences du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences-----58

Décision Br n° 2020-36 DS DR du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale-----66

[Suite du sommaire page suivante](#)

Décision Br n° 2020-37 DS Dépense du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 75

Décision DSI n° 2020-15 du 6 novembre 2020

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information ----- 77

Décision GdE n° 2020-55 DS Agences du 6 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des agences ----- 91



Décision No n° 2020-37 DS PTF du 2 novembre 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction régionale appui à la production

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L. 5312-2 L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-2, L.5426-5 et L.5426-6, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11

Vu la loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n°2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Après instruction des demandes, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 8 à titre permanent et aux § 4, § 7 et § 8 de l'article 8 à titre temporaire, à l'effet de :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

Les décisions visées au présent paragraphe sont prises dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 pour l'ensemble de la direction appui à la production et aux § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7 et § 8 de l'article 8 dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer:

- 1) les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 2) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 3) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 4) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

S'agissant de la signature des bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi, délégation temporaire est également donnée aux personnes visées au § 9 de l'article 8.

S'agissant de la signature pour le compte des agences Pôle emploi de la région des bons d'aide à la mobilité et des bons SNCF, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 8 à titre permanent et aux personnes désignées aux § 5, § 6 et § 7 de l'article 8 à titre temporaire.

S'agissant de la signature des demandes d'aides individuelles à la formation, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 8 à titre permanent et aux personnes désignées aux § 7 et § 8 de l'article 8 à titre temporaire.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Contraintes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 8 à titre permanent et aux personnes désignées au § 4 de l'article 8 à titre temporaire à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

S'agissant des contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées pour le département de l'Orne, bénéficient également de la délégation susvisée à titre permanent, monsieur Frédéric Martin, et à titre temporaire, madame Florence Bunoux, madame Isabelle Marie et monsieur Fabrice Degrenne.

§ 2 – Délais de remboursement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à titre permanent et aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 8 à titre temporaire à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4, § 7 et § 8 de l'article 8 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein de la direction appui à la production à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 12 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à titre permanent et aux § 2, et § 3 de l'article 8 à titre temporaire à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées,

- dans la limite de 5000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4, § 7 et § 8 de l'article 8 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ,

- dans la limite de 2000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à titre permanent et aux § 2 et § 3 de l'article 8 à titre temporaire à l'effet d'admettre en non valeur les prestations en trop versées lorsqu'elle sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4 de l'article 8 à l'effet d'admettre en non valeur les prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 2000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein de la direction appui à la production à l'effet d'admettre en non-valeur les prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non-recouvrées dans la limite de 450 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesures en faveur des employeurs

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 8 à titre permanent et aux § 4 et § 6 à titre temporaire à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution

Pour le département de l'Orne, s'agissant des contraintes délivrées en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à leur exécution, bénéficient également de la délégation susvisée à titre permanent, monsieur Frédéric Martin, et à titre temporaire, madame Florence Bunoux, madame Isabelle Marie et monsieur Fabrice Degrenne.

Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 8 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 3, § 5, § 6, § 7 et § 8 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions de radiation ou les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 – Délégation est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du présent article sauf s'il est lui-même signataire de la décision contestée.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, délégation temporaire est donnée à :

- monsieur Mohamed Slimani, directeur territorial Seine Maritime
- monsieur Christophe Birette, directeur territorial Eure-Orne
- monsieur Pascal Gabaret, directeur territorial Calvados-Manche
- monsieur Frédéric Montandreaux, directeur territorial délégué Rouen
- madame Valérie Groult, directrice territoriale déléguée Le Havre
- monsieur Gwenaël Jahier, directeur territorial délégué Evreux
- madame Patricia Pomarede, directrice territoriale déléguée Alençon
- madame Sigrid Bigorgne, directrice territoriale déléguée Caen
- madame Annie Martin-Vitart, directrice territoriale déléguée Cherbourg

Article 6 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 pour l'ensemble de la direction appui à la production et aux § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 8 dans la limite de leurs attributions à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la direction appui à la production, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de la France métropolitaine et l'outre-mer, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant la direction appui à la production.

§ 2 – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2, § 3 et § 5 de l'article 8 à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les courriers accordant une promotion sur instruction de la directrice régionale, hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public.

Article 7 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur appui à la production à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 et au § 4 de l'article 8.

Article 8 – Délégués

§ 1 – directeur de la direction appui à la production

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

§ 2 – directeur de production

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche

§ 3 – chargé de mission

- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction appui à la production

§ 4 – responsable d'équipe

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche

§ 5 – directeur du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi

§ 6 – responsable d'équipe au sein de la direction du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi

§ 7 – référent métiers

- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Marella Lermecain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne,
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les **départements du Calvados et de la Manche**

§ 8 – chargé d'appui au pilotage des activités

- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Patricia Limare, chargée d'appui au pilotage des activités

§ 9 – autres agents exerçant au sein de la direction appui à la direction

- madame Angélique Gonord, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Christophe Peron, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Touriya Moufid, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Isabelle Bidaux, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Fabienne Desoutter, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Céline Denize, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Pascale Le Gars, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Céline Bouyer, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Michaël Creton, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Christelle Morin, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Emilie Braun, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Frédérique Vercher, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Abigaïl Heleine, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Catherine Cécile, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- madame Houda Khayat, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne
- monsieur Romain Couppey, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Catherine Bonissent, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Martine Dufay, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Véronique Duquenne, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- madame Amandine Leconte, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche

Article 8 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 – Abrogation et publication

Les décisions No n° 2020-25 DS PTF du 2 juin 2020 et No n° 2020-30 DS IPR du 30 juin 2020 sont abrogées.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 2 novembre 2020.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision No n° 2020-38 DS Agences du 2 novembre 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 – Délégation est donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 HT.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de la France métropolitaine et l'outre-mer, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 6.

Article 5 – Courriers accordant une promotion

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6, à l'effet de signer les courriers accordant une promotion sur instruction de la directrice régionale ou sur celle d'un représentant de la direction des ressources humaines, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités, après validation par la directrice régionale de Pôle emploi Normandie hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public.

Article 6 – Délégués

§ 1 – directeur d'agence :

- madame Nadine Maulion, directrice, pôle emploi Bernay
- madame Fabienne Héline, directrice, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Stéphanie Garnier, directrice, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Cyrille Stefani, directeur, pôle emploi Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur, pôle emploi Louviers
- madame Isabelle Duval, directrice, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Chantal Bataille, directrice, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur, pôle emploi Vernon
- monsieur Jean-François Leroy, directeur, pôle emploi Barentin
- monsieur Abdel Karim Benaïssa, directeur, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Olivier Linard, directeur, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Corinne Créau, directrice, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Catherine Leroux, directrice, pôle emploi Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Aurélie Quesney, directrice, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Samir Ghalem, directeur, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Fanny Lepainturier, directrice, pôle emploi Yvetot
- monsieur Christophe Sarry, directeur, pôle emploi Dieppe
- madame Ingrid Baron, directrice, pôle emploi Forges Les Eaux
- madame Monique Gilet, directrice, pôle emploi Le Tréport
- madame Catherine Henry, directrice, pôle emploi Lillebonne
- madame Muriel Thauvel, directrice, pôle emploi Fécamp
- madame Sandrine Meheut, directrice, pôle emploi Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Ludovic Jaouen, directeur, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Mathilde Sénéchal, directrice, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Maria-Dolorès Fleury, directrice, pôle emploi Mondeville
- monsieur Fabrice Meslin, directeur, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Alix Le Guyader, directrice, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Marina Gerot, directrice, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Delphine Tyr, directrice, pôle emploi Bayeux
- monsieur Frédéric Martigny, directeur, pôle emploi Falaise
- madame Patricia Trannoy, directrice, pôle emploi Lisieux
- monsieur Olivier Langlois, directeur, pôle emploi Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur, pôle emploi Vire

- monsieur David Lefebvre, directeur ad interim, pôle emploi Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Odile Brisset, directrice, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Sonia Prou, directrice, pôle emploi Avranches
- madame Chantal Plessis, directrice, pôle emploi Coutances
- monsieur Christian Tricot, directeur, pôle emploi Granville
- monsieur Bruno Le Corvic, directeur, pôle emploi Saint-Lô – Carentan
- madame Virginie Bisson, directrice, pôle emploi Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur, pôle emploi Argentan
- monsieur Jean-François Vaillant, directeur, pôle emploi Flers – La Ferté Macé
- madame Vanessa Cooren, directrice, pôle emploi L'Aigle – Mortagne

§ 2 – directeur adjoint :

- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- madame Sabine Pasquet, directrice adjointe, pôle emploi Elbeuf
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Sévérine Revel, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Halleur, directrice adjointe, pôle emploi Dieppe
- madame Marie Elisabeth Gerard, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Franck Marie, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon

§ 3 – responsable d'équipe :

- madame Marine Valle, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Caroline Sorieul, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Didier Mafilatre, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Martine Polianoff, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Marie-Christine Danneville, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent Mesquida, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Muriel Marie, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Pascale Cattelin, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Marie-Pierre Roche, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Karine Chaye, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Brigitte Massari, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Julie Mahaut, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Sophie Hertogh, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur Arnaud Joubert, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Nathalie Brandel, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- monsieur Benoît Chopineau, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Stéphanie Kahn, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Anne-Sophie Charbonneau, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Benjamin Thiers, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine

- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Cathy Gobeau, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Emmanuel Quevillon, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Dorothée Devaux, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Emilie Zergui, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan-Vangheluwe, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Sever
- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Bertrand Lesueur, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Jérémy Morin, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Marie-Pierre Hedderwick, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Isabelle Debonne-Linot, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe, pôle emploi Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, responsable d'équipe Forges-les-Eaux
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- madame Agnès Le Piolot, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Stéphanie Lamy, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Paola Roussel, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Stéphanie Henry-Traore, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Eugénie Forjonel Jamet, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Francine Baret, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe, Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Laurence Mohand Cherif, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Béatrice Le Brun, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur Aurélien Flavigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Elisabeth Lamer, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Emmanuelle Vaultier, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Anne-Sophie Goujon, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Laurence Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Fabien Domagne, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu

- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Karim Le Goadec, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Philippe Le Calve, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Adeline Hoesz, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Emilie Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Martine Duchatellier-Mars, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- monsieur Frédéric Jousset, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- madame Marie-Pierre Bouchart, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Vincent Baville, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Laurent Ernoult, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Lançon, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Virginie Lecler, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- monsieur Johann Hardouin, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Marie-Noëlle Eudes, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Véronique Rault, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Marie-Aude Pasquet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Valérie Biju, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Carole Boyreau, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- monsieur Jocelyn Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- madame Séverine Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi Flers - La Ferté Macé
- madame Marie-Jeanne Lugnier, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Odile Lemaire, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Anna Trefeu, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle– Mortagne
- madame Pascale Bunel, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle– Mortagne
- madame Marie-Joëlle Lacour, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Mélanie Lorin, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle– Mortagne

§ 4 – référent métier :

- madame Delphine Lancelin, référente métiers, pôle emploi Bernay
- madame Lucie Legoupil, référente métiers, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Eloïse Silva, référente métiers, pôle emploi Gisors
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers, pôle emploi Louviers

- madame Sylvie Fleutry, référente métiers, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Stéphanie Delaitre, référente métiers, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Delphine Delaunay, référente métiers, pôle emploi Vernon
- madame Aline Desmarest, référente métiers, pôle emploi Barentin
- madame Nathalie Soenen, référente métiers, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Philippe Hebert, référent métiers, pôle emploi Elbeuf
- madame Emilie Villers, référente métiers, Pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Ilham Kassmi, référente métiers, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Fanny Quesne, référente métiers, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Séverine Louince, référente métiers, pôle emploi Maromme
- madame Nadia Said, référente métiers, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Nelly Viel, en mission référente métiers, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Laetitia Monconduit, référente métiers, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Aurélie Dupont, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Charlotte Menier, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Céline Nee, référente métiers, pôle emploi Yvetot
- madame Jennifer Sageot-Deville, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- madame Nathalie Quibel, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers, pôle emploi Forges-les-Eaux
- madame Fanny Cattez, référente métiers, pôle emploi Le Tréport
- madame Isabelle Beaudoin, référente métiers, pôle emploi Lillebonne
- madame Valérie Pichard-Gerbeaud, référente métiers, pôle emploi Fécamp
- madame Nadia Duval, référente métiers, pôle emploi Harfleur
- madame Muriel Le Guillou, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Christophe Legent, référent métiers, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur David Guillaucourt, référent métiers, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur Laurent De Saint-denis, référent métiers pôle emploi Mondeville
- madame Valérie Franchin, référente métiers pôle emploi Mondeville
- madame Mélanie Voisin, référente métiers, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Lydie Gossé, référente métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Vanessa Bouet, référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Emilie Desfontaines, en mission référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Nelly El Rhaz, référente métiers, pôle emploi Bayeux
- madame Sandra Cormeau, référente métiers, pôle emploi Falaise
- madame Corinne Margerin, référente métiers, pôle emploi Lisieux
- madame Claudine Bornarel, référente métiers, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Hervé, référente métiers, pôle emploi Vire
- madame Céline Hebert, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Claire Guérard, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Yann Grall, référent métiers, pôle emploi Cherbourg La Noë
- monsieur David Richard, référent métiers, pôle emploi Avranches
- madame Caroline Lehuby, référente métiers, pôle emploi Coutances
- madame Sabrina Fautrel, référente métiers, pôle emploi Granville
- madame Patricia Gaule, référente métiers, pôle emploi Saint-Lô
- madame Madina Maître, référente métiers, pôle emploi Alençon
- monsieur Martin Lacoste, référent métiers, pôle emploi Argentan
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers, pôle emploi Flers
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers, pôle emploi L'Aigle– Mortagne

Article 7 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 – Abrogation et publication

La décision No n° 2020-35 DS Agences du 1er octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 2 novembre 2020.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision ARA n° 2020-40 DS Agences du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Catherine Arnaud, directrice au sein de l'agence d'Aix- les-Bains
- madame Karine Blandino-Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Armal Guergouz, directrice au sein de l'agence d'Ambérieux
- madame Christelle Cuvex-Combaz, directrice au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Charrel, directrice au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- monsieur Christian Berthomier, directeur au sein de l'agence de Montmélan
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- madame Marie-Agnès Rossignol, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- madame Cécile Cecchetto, directrice au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Chabal, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- monsieur Cédric Fayol, directeur au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Laurence Gallezot, directrice au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice au sein de l'agence Grenoble Europol
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Nathalie Lajouannique, directrice au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- madame Isabelle Liétar, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- madame Florence Sanfilippo, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Catherine Krebs, directrice au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu-Jemezieu
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat-Mathian, directrice au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison et directeur ad interim au sein de l'agence de Roanne

- madame Marielle Geai, directrice au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon-Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Chateaufort
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clavier
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Violaine Badin, directrice au sein de l'agence de Bron
- madame Marion Henocq, directrice au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- madame Isabelle Mattiazzo, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Nathalie Miquel, directrice au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Ludovic Venet, directeur au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Gaël Le Pennuen, directeur au sein de l'agence d'Oullins
- madame Véronique Begyn-Mourisson, directrice au sein de l'agence de Rilleux-La-Pape
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Saint-Fons
- madame Nathalie Comte, directrice au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Isabelle Blancardi, directrice au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Patricia Félix, directrice au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tassin
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Carine Degallaix, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Claudine Gruffy, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Chadia Limam, directrice au sein de l'agence de Thoiry
- madame Stéphanie Puaud, directrice au sein de l'agence de Thonon
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Lila Boudellal, directrice au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Michaux, directrice au sein de l'agence de Clermont-Est
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont-Nord
- monsieur Christophe Hébrard, directeur au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Riom
- monsieur Philippe Leclerc, directeur (LM) au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Christophe Mondière, directeur au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme-Ardèche
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône

- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur Christophe Vella, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Séverine Regnault, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Alessandra Gonella, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Sébastien Point-Rivoire, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
- madame Catherine Colas, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Eric Perdriol, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Soline Delineau, directrice adjointe au sein de l'agence de Privas
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- monsieur Claude Habauzit, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Véronique Rey, directrice adjointe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Naziha Miladi, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
- madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Odile Semet, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Gilles Vantornout, directeur adjoint au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour-du-Pin
- madame Valérie Pèlerin-Curcio, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour-du-Pin
- madame Céline Hondareyte, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- monsieur Yannick Lecossec, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
- madame Anne-Laure Gallon, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
- monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Thomas Jouve, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- madame Corinne Ducreux, directrice adjointe au sein de l'agence de Roanne
- madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Annick Chovet-Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Ferreol Palau, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Sébastien Raynal Oliver, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Carole Granjon, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Fabienne Provo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Mathieu Tournier, directeur adjoint au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Nathalie Mariadassou, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Anne Hourdel, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Nadine Prenas, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Zennou Abdelkader, Directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Fadella Galoul, directrice adjointe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Marie Saieva-Carry, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne

- madame Estelle Elloh, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elsa Rousson, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Gaëlle Pelud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Marie Roattino, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- monsieur Pierre-Alexandre Decurey, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Christophe Campos, directeur adjoint au sein de l'agence de Meythet
- monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Seynod
- madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont-Est
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont-Nord
- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- monsieur Julien Lalitte, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Murielle Delos, directrice adjointe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Cathia Ledu, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

§ 3 – responsables d'équipe

- madame Marianne Saclier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sarah Guironnet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Viviane Pommerel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Christine Large, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Leïla Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Isabelle Clermont-Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Christelle Blot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Catherine Bani Sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Arnaud Pean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio-Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian

- madame Cindy Dragnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Aurélie Dagnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moutiers
- madame Stéphanie Teixeira, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Cindy Dell Aquila, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Alexandra Pinault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Violène Hoenig, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur François Chatelain, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Clotilde Poret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Franck Renaudier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Adeline Fauquet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Annouc Lagrange, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Maud Anglade Fez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Laurence Pigache, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Guillaume Rochette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Joanne Allegre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Séverine Cousot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Marie-Astrid Phinera-Horth, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Aude Berger-Dubosson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Catherine Py, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Marjorie Veyrat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Nathalie Auclair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Tania Ovsec, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine

- madame Céline Suzant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Patricia Gebel-Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Béatrice Plumas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sophie Claret-Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Facomprez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Stéphanie Koltchak, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Thomas Colomb, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Corinne Achard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Salia Abed, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Kadra Lattali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- monsieur Jean-François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- madame Marie Fabrier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- madame Mélanie Chorier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Madeline Ferlay, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Régine Sigu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Emmanuelle Basset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Christelle Berthelon-Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu-Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu-Jemezieu
- madame Mélanie Lauvernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu-Jemezieu
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Chaulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Sandra Bouyard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Yamina Archi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Nicolas Malnoury, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Nathalie Parigot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Pomel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Amandine Charra-Burgard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Houria El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Julien Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Sanae Nour, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Anne-Sophie Thiblier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux

- madame Touria Harmane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Cathia Benziane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Laurence Pommarel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive-de-Gier
- madame Florence De Carrière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive-de-Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Stéphanie Callari, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Sarah Paulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Claude Tinot-Laroué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Stéphanie Massacrier-Rechagneux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Audrey Roméro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Anthony Méli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Séverine Lesage, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Laure Forgeat-Touzet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sylvie Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Nabila Haddadi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Laurence Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Stéphanie Saintemarie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne-Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christelle Domeneghetti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Mathieu Ragonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christine Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse

- monsieur Guillaume Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Laëttia Jantet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Jean Jaurès
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Nathalie Bonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Camélia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Corinne Venturini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Corinne Morera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Nadir Bouzemboua, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Johanna Dolmadjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Corinne Venturini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Chloé Rubellat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- madame Véronique Beaudier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marianne Perez-Rochon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rilleux-la-Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Fons
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Marine Fontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Cécile Biermann, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Nathalie Arnaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Brice Degeorges, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune

- monsieur Damien Stumpf, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Romduol Nhim-Kriss, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Lydia Chambard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Fleurine Laubier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Valérie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Laurent Morin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Johann Roland, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elodie Tortorici, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Maras, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Eric Vitiello, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Guenaëlle Wavelet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- monsieur Laurent Kelindjian, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Pascale Saunier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Isabelle D'Hers, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Lydie Decurey, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Claude Cousin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Christèle Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Anne-Laure Tardy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Audrey Soufflet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Fabienne Bizzarri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains

- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Magali Cadoret-Gonon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Est
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Est
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Est
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Nord
- madame Virginie Cleret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Nord
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Nord
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- madame Morgane Vellard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Massardier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Magali Machefer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Jordi Andrieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Christelle Ducourtioux-Torrent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Aline Pouyet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Flour
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sandrine Belair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie

- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie

§ 4 – référents métier

- madame Leila Bonnet Ben-Abdelouahed, référente métiers au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- monsieur Sébastien Trincal, référent métiers au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Dounia Ghoudifa, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elisa Calvet, référente métiers au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référente métiers au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Marie-Anne Humbert, référente métiers au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Fanny Blaisot, référente métiers au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Ghislaine Gras, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Myriam Chene, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Carole Lablache, référente métiers au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Anouk Vincent-Falquet, référente métiers au sein de l'agence de Montmélian
- madame Sandrine Roche, référente métiers au sein de l'agence de Moutiers
- madame Martine Neyron, référente métiers au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Christian Junet, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- madame Samia Benzait, référente métiers au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Thierry Romero, référent métiers au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Michel Mila-Alonso, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Robin, référent métiers au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Céline Sawrei, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référente métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Valéry Lecomte, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Valette, référent métiers au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Berthalon, référente métiers au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Dominique Vermote, référente métiers au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Sylvie Ottone, référente métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Julien Plumel, référent métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent métiers au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référente métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Sandrine Filliat, référente métiers au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référente métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Paillares, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Emmanuelle Robert, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Natalia Rodriguez, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Valérie Colin, référente métiers au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Murielle Jan, référente métiers au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Solen Arnaud, référente métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Aurélie Ada, référente métiers au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- madame Laurence Rosaz, référente métiers au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Jean-Michel Miard, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Sandra Moreau, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères

- madame Anne-Lise Vachet, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Fantine Allot, référente métiers au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Nicolas Lollo, référent métiers au sein de l'agence de Vienne
- madame Laëtitia Geny, référente métiers au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Florence Chatelain, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Lopez, référent métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Christophe Martin, référent métiers au sein de l'agence d'Andrézieux Bouthéon
- madame Jessica Lejczyk, référente métiers au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Eric Bravard, référent métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Carton, référente métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Legrand, référente métiers au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Christine Vallat, référente métiers au sein de l'agence de Monistrol/Yssingieux
- monsieur Cyril Masson, référent métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Virginie Hernandez, référente métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Line Garnier, référente métiers au sein de l'agence de Rive-de-Gier
- madame Christine Vivière, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Audrey Kulma, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Elodie Coursoux, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Michel Raymond, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- monsieur Fabrice Poinat, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Clavier
- madame Sandrine Berne, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Serge Martel, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Sylvain Collet, référent métiers au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référente métiers au sein de l'agence de Bron
- monsieur Aziz Chelghoum, référent métiers au sein de l'agence de Caluire
- madame Assia Boumediene, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Albert-Thomas
- madame Céline Desroches, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- monsieur Sidi Ould, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- monsieur El Hani Badreddine, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Bruno De Craeke, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Nassima Bougherara, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Karine Richert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Eve Duclay, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Maud Vandewinckel, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Valérie Jacquet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Jean-Charles Thermo-Borier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Laëtitia Prigent, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry
- madame Maria Zymek, référente métiers au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Sébastien Calligaro, référent métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Cécile Poisson, référent métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Rouillard, référente métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Cédric Longin, référent métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Fons
- monsieur Phalla Mehdi, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Fons
- madame Aurélie Couturat, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Katia Krim, référente métiers au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Carole Trivery, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Patrick Col, référent métiers au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy

- monsieur Julien Berger, référent métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référente métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- monsieur Abdelkrim Ben Tahar, référent métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Sabrina Souilah, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Olivier Saunier, référent métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Agnès Goliard, référente métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Romain Real, référent métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Corinne Delattre, référente métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Véronique Jacquemoire, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- madame Anne-Claire Berthelot, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, référente métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Ingrid Grether, référente métiers au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Audrey Ducognon, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- madame Leïla Bouziane, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Girard, référent métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Anne-Lise Birraux, référente métiers au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- madame Catherine Hanras, référente métiers au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- monsieur Patrick Pijoulat, référent métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Stéphanie François, référente métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Alexia Saint-Narcisse, référente métiers au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent métiers au sein de l'agence de Clermont-Est
- madame Isabelle Preux-Bernard, référente métiers au sein de l'agence de Clermont-Nord
- madame Catherine Mathey, référente métiers au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- madame Marie-Mélodie Hoarau, référente métiers au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Nocart-Souchayre, référente métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Guillaume Dallièrre, référent métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Nicolas Houari, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Jérôme Perrin, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Guillaume Sartin, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- madame Elisabeth Léoty, référente métiers au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Laurent Rodde, référent métiers au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Régis Gelt, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- madame Estelle Deschamps, référente métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie-Isère
- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie-Isère
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de Drôme-Ardèche
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-37 DS Agences du 1^{er} octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 novembre 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2020-41 DS PTF du 5 novembre 2020

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi
Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction de la production
centralisée**

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 3 et § 4 de l'article 9 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,

- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 4) les bons SNCF.

Article 2 – Conventions locales de partenariat

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 9 § 1 de la présente décision à l'effet de, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 9 § 1 de la présente décision à l'effet de, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions d'initier et signer les conventions locales de subvention.

Article 3 – Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 9 § 1 de la présente décision à l'effet de signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 4 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée à monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée, à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au § 5 de l'article 9 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi ainsi que la pénalité administrative et faire procéder à son exécution.

§ 2 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 3, et § 4 de l'article 9,
- dans la limite de 60 mois aux personnes ci-après désignées.

Bénéficiaire de la délégation mentionnée au précédent point :

- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée,
- monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée,
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux,
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux.

§ 3 – Délégation est donnée à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 650 euros aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 9
- dans la limite de 5 000 euros uniquement pour les allocations versées pour le compte de l'état aux personnes ci-après désignées.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au précédent point :

- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée,
- monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée,
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux,
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les §1 et §2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 5 – Demande de remboursement auprès des employeurs

§ 1 – Délégation est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au §5 de l'article 9 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution.

§ 2 – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Bénéficiaires de la délégation mentionnée au présent paragraphe :

- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Thierry Lesage, directeur au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- monsieur Jean-Louis Chovin, directeur adjoint au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Antoine Darbeda, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- madame Catherine Doguet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- madame Catherine Bonheure, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne

Article 6 – Contentieux en matière de recouvrement

§ 1 – Délégation est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au § 5 de l'article 9 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

§ 2 – Délégation est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

Article 7 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 3 et § 4 de l'article 9 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 – Délégation est donnée à madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée à monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée.

Article 8 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1, § 2 et § 3 de l'article 9 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 9 – Délégataires

§ 1 – directeurs et directeurs adjoints

- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée
- monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance,
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de services à distance,
- monsieur Thierry Lesage, directeur au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- monsieur Jean-Louis Chovin, directeur adjoint au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie- Isère
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

§ 2 – responsables de service

- monsieur Guy Averous, responsable de service appui et supervision
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux

§ 3 – responsables d'équipe

- madame Isabelle Debernady, responsable d'équipe prestation formation
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- monsieur Antoine Darbeda, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- madame Catherine Doguet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- madame Catherine Bonheure, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche

- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Claire Jullien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère Haute-Savoie
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

§ 4 – référents métier

- monsieur Philippe Durieux, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- monsieur Emmanuel Steenbock, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Drôme Ardèche
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Anne Chantelove, référent métiers au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- madame Delphine Coupet, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

§ 5 – service contentieux

- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- madame Christine Bano, service contentieux
- madame Sabrina Ben Jedla, service contentieux
- madame Anne-Marie Colantonio, service contentieux
- monsieur Jérôme Collin, service contentieux
- madame Marie-Estelle Jacquemart, service contentieux
- madame Marie Menue, service contentieux
- madame Christina Nunes, service contentieux
- monsieur Damien Pichod, service contentieux
- madame Christiane Rebmann, service contentieux
- monsieur Philippe Serret, service contentieux
- madame Nathalie Vaugier, service contentieux
- madame Brigitte Vernois, service contentieux

Article 10 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 11 – Abrogation et publication

Les décisions ARA n° 2020-12 DS Recouvrement du 4 février 2020, ARA n° 2020-24 DS PTF Loire-Auvergne du 5 mai 2020, ARA n° 2020-39 DS PTF SAD et PPTC RA du 1er octobre 2020, ainsi que la décision ARA n° 2020-38 DS IPR du 1^{er} octobre 2020 sont abrogées.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 novembre 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2020-42 DS DR du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône Alpes au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 15 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 15 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France.

§ 4 – Délégation est également donnée à madame Anne-Sophie Attia, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures, à monsieur Daniel Meyer, adjoint relations

extérieures et à madame Frédérique Filiot, chef de Cabinet, à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres des instances paritaires régionales.

Article 2 – Achat de fournitures et de services (autres que marchés travaux)

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 15 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 15 à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à :

- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Christine Récla, directeur finances gestion
- monsieur Tony Van Dionant, directeur environnement de travail,

à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Article 5 – Marchés de travaux

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accordscadres de travaux,
- les marchés et accordscadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accordscadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accordcadre de travaux,
- les marchés et accordscadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accordscadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Christine Récla, directeur finances gestion
- monsieur Tony Van Dionant, directeur environnement de travail

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service achats et marchés

Section 4 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

§ 1 – Délégation de signature est donnée à

- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
- madame Céline Morard Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et la rupture du contrat, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 – Délégation de signature est donnée à madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de ses attributions, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi.

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 7 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 15 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 8 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques, bénéficie de cette même délégation.

Article 9 – Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques, bénéficie de cette même délégation.

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 10 – Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet d'accorder des délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- monsieur Christophe Bouchet, responsable de service médiateur

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 15 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- pour tout montant supérieur à 5000 € lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;

Section 7 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 11 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes mentionnées au § 1 de l'article 15 ainsi qu'à celles désignées au § 2 du présent article, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

§ 2 – Sont bénéficiaires de la délégation mentionnée au paragraphe 1 du présent article, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Hélène Biabaut-Bodmer, directrice performance opérationnelle
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
- madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Céline Morard-Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC

Article 12 – Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Auvergne-Rhône Alpes ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, aux personnes désignées au § 1 de l'article 15 pour toutes les matières mentionnées ci-dessous, ainsi que celles nommément désignées en fonction de chaque matière présentées ci-après :

§ 1 – En matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi à :

- madame Hélène Biabaut-Bodmer, directrice performance opérationnelle
- madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
- madame Emmanuelle Ryon, juriste
- madame Sandrine Fayolle, juriste
- madame Claire Trémouilhac, juriste
- madame Claudie Saux, juriste
- madame Jessica Minkoulou-Abe, juriste
- monsieur Fabrice Blanchard, juriste
- madame Sandrine Conio-Minssieux, juriste

§ 2 – En matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- monsieur Cyril Bonnet, service prévention des fraudes
- monsieur Jérôme Coster, service prévention des fraudes
- monsieur Stéphane Coulomb, service prévention des fraudes
- madame Sandrine Dagnaud-Genard, service prévention des fraudes
- madame Valérie Dignoise, service prévention des fraudes
- madame Sylvie Dubosclard, service prévention des fraudes
- monsieur Gilles Gallo, service prévention des fraudes
- monsieur Lionel Kaluza, service prévention des fraudes
- monsieur Olivier Prudhomme, service prévention des fraudes
- madame Muriel Salomon-Gagnaire, service prévention des fraudes
- madame Christelle Sartre, service prévention des fraudes
- madame Régine Vial, service prévention des fraudes
- madame Delphine Villanova, service prévention des fraudes

§ 3 – En matière de de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
 - o madame Céline Morard-Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC

§ 4 – en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
 - o madame Emmanuelle Ryon, juriste
 - o madame Sandrine Fayolle, juriste

- madame Claire Trémouilhac, juriste
- madame Claudie Saux, juriste
- madame Jessica Minkoulou-Abe, juriste
- monsieur Fabrice Blanchard, juriste
- madame Sandrine Conio-Minssieux, juriste

Article 13 – Transactions

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

§ 2 – Délégation est donnée à la personne désignée au présent paragraphe à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Stéphane Loffredo, responsable service prévention des fraudes

Article 14 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 15, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 – Délégués et dispositions diverses

Article 15 – Délégués

§ 1 – Directeurs régionaux adjoints

- madame Anne-Sophie Attia, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures,
- monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 – Adjoints au DRA et directeurs de service

- madame Hélène Biabaut-Bodmer, directrice performance opérationnelle
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
- madame Karine Bouvier-Peyrard, responsable de fonction coordination et accompagnement offre de service
- madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Daniel Meyer, adjoint relations extérieures
- madame Isabelle Roullier-Morin, adjoint stratégie
- madame Céline Morard-Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC
- madame Christine Récla, directeur finances gestion
- monsieur Tony Van Dionant, directeur environnement de travail

§ 3 – Responsables de service et adjoints au responsable

- monsieur Philippe Antraygues, responsable de service pilotage et organisation multicanal
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service support à l'offre de service
- monsieur Dominique Auria, responsable de service sécurité
- monsieur Olivier Barat, responsable de service adjoint comptabilité finances
- monsieur Didier Barraud, responsable de service comptabilité finances
- madame Dominique Bidault, responsable de service formation et prestations
- madame Laurence Bonzi, responsable de service développement des compétences
- monsieur Christophe Bouchet, responsable de service médiateur

- monsieur Michel Capelle, responsable de service maîtrise des risques et investigations
- madame Muriel Cussat-Lévy, responsable de service gestion des droits
- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- madame Valérie Darphin, responsable de service demandeurs d'emploi
- madame Nadine Delage, responsable de service conditions de vie au travail et régulation sociale
- madame Christiane Delery, adjointe au responsable de service développement des compétences
- madame Catherine Deschanel, responsable de service coordination accompagnement
- madame Frédérique Filiot, responsable de service cabinet
- madame Anne Frisson-Perruchaud, adjointe au responsable de service formation et prestations
- monsieur Vincent Giquet, responsable de service statistiques et évaluations
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service achats et marchés
- madame Sandrine Jacob, responsable de fonction transformation intelligence collective
- monsieur José Juarez, responsable de service suivi contrats nationaux et moyens généraux
- monsieur Thibaud Leclerc responsable de service informatique utilisateurs
- madame Fabienne Lehoux, responsable de fonction communication
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- monsieur François Lucet, adjoint au responsable de service suivi contrats nationaux et moyens généraux
- monsieur Franck Mas, responsable de service emploi carrières
- monsieur Thierry Mauduit, responsable de service entreprises
- madame Annick Meyer, adjoint au responsable de service demandeurs d'emploi
- madame Lydia Rodier, adjointe au responsable de service emploi carrières
- madame Saliha Sobaihi, responsable de service pilotage et études sociales
- madame Dorothee Somon, responsable de service gestion administrative RH Paie
- monsieur Pierre Villard, responsable de service moyens généraux

Article 16 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 17 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-23 DS DR du 5 mai 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 novembre 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2020-43 DS Campus du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein du campus Sud Est

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L. 5312-10, R.5312-23 et R.5312-25,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi, en particulier l'article 8,

Décide :

Article 1 – Marchés publics

Délégation est donnée à

- madame Anne-Sophie Attia, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

Article 2 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 3 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-06 DS Campus du 6 janvier 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 novembre 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2020-44 DS DT du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant

conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule, se rapportant à des déplacements à l'intérieur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la Drôme-Ardèche y compris pour les déplacements à l'intérieur d'une zone de 50 km dans les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc Roussillon et pour l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie y compris pour les déplacements à l'intérieur d'une zone de 50 km au-delà de la frontière.
- 2) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs territoriaux

- monsieur Nicolas Faillet, directeur territorial Ain et Savoie
- monsieur Vincent Panisset, directeur territorial Drôme et Ardèche
- monsieur Gilles Desvaquet, directeur territorial Loire et Haute-Loire
- monsieur Michel Debernardy, directeur territorial Haute-Savoie
- madame Bénédicte Brugière-Kada, directrice territoriale Isère
- madame Nathalie Halot, directrice territoriale Allier, Cantal, Puy de Dôme
- monsieur Philippe Hillarion, directeur territorial Rhône

§ 2 – directeurs territoriaux délégués

- madame Martine Demont, directrice territoriale déléguée Ain
- monsieur Yann Métais, directeur territorial délégué Savoie
- madame Sandrine Masson, directrice territoriale déléguée Drôme
- monsieur Wilfried Faure, directeur territorial délégué Ardèche
- madame Marie-Claude Frossard, directrice territoriale déléguée Léman
- madame Michèle Nucci, directrice territoriale déléguée Sud-Isère,
- madame Aurélie Maurel, directrice territoriale déléguée Nord Isère
- madame Cécile Gall, directrice territoriale déléguée Loire
- monsieur Patrick Ferrari, directeur territorial délégué Haute-Loire
- monsieur Christophe de Menthon, directeur territorial délégué Rhône/Ouest-Beaujolais-Val-de-Saône
- madame Nathalie Péquignot, directrice territoriale déléguée Rhône/Lyon
- monsieur Frédéric Sienko, directeur territorial délégué Rhône/Sud et Est
- monsieur Jérôme Faure, directeur territorial délégué Puy-de-Dôme,
- monsieur Sébastien Faure-Rouquié, directeur territorial délégué Cantal
- monsieur Eric Schall, directeur territorial délégué Allier

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-30 DS DT du 4 juin 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 novembre 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision Br n° 2020-33 CMC du 5 novembre 2020

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Bretagne

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment ses articles 9 et 10,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination,
- un représentant du service achats et affaires juridiques, pôle achats,
- un représentant du service achats et affaires juridiques, pôle juridique-marchés, qui en assure le secrétariat,
- un représentant de la direction administration finances gestion.

En sont en outre membres, avec voix consultative :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Bideau, madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, assure la présidence de la commission. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Bideau et de madame Marie Balland, madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion, assure la présidence de la commission.

Article 3

Lorsque la possibilité est donnée aux membres de participer à distance à une réunion de la commission au moyen d'une audio-conférence ou visio-conférence, selon des modalités fixées dans la convocation, les destinataires de celle-ci ne révèlent en aucun cas au-delà de leur éventuel représentant les éléments de connexion qui y sont précisés. Les membres participent à distance dans des conditions, notamment matérielles, garantissant la confidentialité des débats.

Ces règles sont rappelées en début de réunion et/ou dans la convocation.

Article 4

La décision Br n° 2018-57 CMC du 3 décembre 2018 est abrogée.

Article 5

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2020.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2020-34 DS PTF du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Bénéficiaire de la délégation visée au présent paragraphe :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Isabelle Labbé, directrice de la plateforme de traitements centralisés

- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe prestations / formations
- monsieur David Pirotais, responsable d'équipe prestations / formations.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi :

- monsieur David Machard, référent métiers traitements centralisés
- madame Céline Diederich, référente métiers traitements centralisés
- à l'ensemble des agents des équipes prestations / formations.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions relatives aux aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux
- madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- monsieur Sébastien Le Breton, référent métiers accueil et services téléphoniques
- madame Charlène Sez nec, référente métiers accueil et services téléphoniques.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, et faire procéder à son exécution :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

§ 2 – Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées ci-après, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, dans la limite de 48 mois :
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
 - o madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
 - o monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux
- 2) à l'ensemble des agents du service incidents de paiement / contentieux à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, dans la limite de 18 mois.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le

compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Bénéficiaire de la délégation visée au présent paragraphe :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesures en faveur des employeurs.

Bénéficiaire de la délégation visée au présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 4 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 5 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 6 – Contentieux

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3 :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Abdelraman Galeb, juriste au sein de l'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 7 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- monsieur Patrice Largier, directeur de la plateforme de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
- madame Véronique Guillaumin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 8 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la direction des plateformes de service régional, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de France métropolitaine, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant la direction des plateformes de service régional.

§ 2 – Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Isabelle Labbé, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Patrice Largier, directeur de la plateforme de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux.

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au §2 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation visée aux 1) et 2) du § 1 du présent article :

- madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- monsieur David Pirotais, responsable d'équipe prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe prestations / formations
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
- madame Véronique Guillaumin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

§ 4 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au §2 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation visée au 1) du § 1 du présent article :

- monsieur David Machard, référent métiers traitements centralisés
- madame Céline Diederich, référente métiers traitements centralisés
- monsieur Sébastien Le Breton, référent métiers accueil et services téléphoniques
- madame Charlène Sez nec, référente métiers accueil et services téléphoniques.

Article 9 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 10 – Abrogation et publication

La décision Br n° 2020-27 DS PTF du 14 septembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2020.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2020-35 DS Agences du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage à l'exception des décisions prises en application des articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et des articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services.

§ 3 – Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer :
 - o les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
 - o les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - o les bons SNCF,
 - o les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 2) aux agents exerçant une activité d'appui gestion au sein des agences à l'effet de signer :
 - o les bons d'aide à la mobilité non dérogoires,
 - o les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 3) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de signer les bons SNCF non dérogoires.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la même délégation.

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 3 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la délégation visée aux 1) et 2) du § 1 du présent article.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5.

§ 2 – Remise de dettes

Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros,
- 2) aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros,
- 2) aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 4 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de France métropolitaine, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 4 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la même délégation.

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 5 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la délégation visée au 1) du § 1 du présent article.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Eric Thomas, directeur d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Olivia Coat, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Béatrice Malakoff, directrice d'agence pôle emploi de Comboulog
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Audrey Josse, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Béatrice Vichard, directrice d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Philippe Gournay, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Lionel Lorcyc, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- monsieur Sébastien Rio, directeur d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest.

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Magali Amiel, directrice adjointe d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Jacqueline Radenac, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Sophie Perrot, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Comboulog

- madame Catherine Gesret, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Corinne Laude, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Emmanuelle Le Saint, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- monsieur Stéphane Le Gourrierec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Ouest.

§ 3 – responsables d'équipe (exerçant en agence sans poste de directeur adjoint à l'organigramme)

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel.

§ 4 – responsables d'équipe

- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Dominique Guyomarch, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Christophe Bourgault, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Brohan, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Peter Armstead, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Marie-José Lemaître, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Sophie Malaval, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Marie-Noëlle Alma, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Martine Kermorgant, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez

- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Landerneau
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Bénédicte Duigou, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvé, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Damien Boisrobert, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Guillaume Gallon, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Céline Jardin, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Elna Pourin, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Déborah Humbert Garcia, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Vincent Derriennic, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Patricia Bourdet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Kristell Briand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Céline Delgado, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Jennifer Liger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Sandrine Rispaill, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine

- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Ambroise, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmî, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Isabelle Burban, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest.

§ 5 – référents métier

- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Delarache, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaëlle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Jacques Boulanger, référent métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Jean-Marc Morvan, référent métiers pôle emploi de Landerneau
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame ChrysteLe Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- madame Karine Belhen, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Jérôme Lasne, référent métiers pôle emploi de Rennes Nord

- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Hélène Autieri, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Gwennaëlle Dumonceau, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Karine Galloyer, référente métiers pôle emploi de Vitré
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Benoît Du Merle, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Fabienne Perrodin, référente métiers pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest.

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Br n° 2020-31 DS Agences du 7 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2020.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2020-36 DS DR du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, et les approbations hiérarchiques de déplacement, ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de France métropolitaine, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Bénéficiaire de la délégation visée au présent paragraphe :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- madame Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Géraldine Hiard, responsable du service offre de services
- monsieur Thierry Huchet, responsable du service pilotage et qualité de service
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, responsable du service prestations formations mesures
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations extérieures, innovation et RSO
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études, évaluations et projets
- monsieur Frédéric Breger, responsable du service environnement de travail
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe du service moyens généraux
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion, budget
- monsieur Julien Baton, responsable du service comptabilité finances
- madame Sandrine Aulin-Tiger, responsable du service achats et affaires juridiques
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Régine Jouet, responsable d'équipe du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social.

§ 3 – Bénéficiaire de la délégation mentionnée au 1) du § 2 du présent article :

- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Catherine Roussel, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Hélène Touquerant, auditrice prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Olivier Blin, auditeur prévention et lutte contre la fraude

- madame Valérie Leroy, contrôleuse prévention et lutte contre la fraude
- madame Nolwenn Bihouise, contrôleuse prévention et lutte contre la fraude.

Article 2 – Demandes de remboursement de frais des personnels externes à Pôle emploi

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les demandes de remboursement de frais des personnels externes à Pôle emploi siégeant au sein d'instances de Pôle emploi (territoriales, spécifiques et Instances Paritaires Régionales) :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion.

Article 3 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à leur passation et exécution (y compris leur résiliation).

§ 2 – En matière de fournitures et services, délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à leur passation et exécution (y compris leur résiliation).

Bénéficiaire de la délégation mentionnée au présent paragraphe :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- madame Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines.

§ 3 – En matière de travaux, délégation est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à leur passation et exécution (y compris leur résiliation).

§ 4 – En matière de fournitures et services, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Sandrine Aulin-Tiger, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Frédéric Breger, responsable du service environnement de travail
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe du service moyens généraux
- monsieur Julien Baton, responsable du service comptabilité finances
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques.

§ 5 – En matière de travaux, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Sandrine Aulin-Tiger, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Frédéric Breger, responsable du service environnement de travail

- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe du service moyens généraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques.

Section 2 – Autres contrats

Article 4 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les conventions régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- madame Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 5 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Bénéficiaire de la délégation mentionnée au présent article :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion.

Section 4 – Offre de services

Article 6 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 du présent article, à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 du présent article à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,

- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 – Bénéficient des délégations visées aux § 1 et 2 :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint à la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, responsable du service prestations formations mesures
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service règlementation et applicatifs
- madame Solenn Appéré, service règlementation et applicatifs
- monsieur Bertrand Bonny, service règlementation et applicatifs
- monsieur Alain Brindeau, service règlementation et applicatifs
- monsieur Pierre-Yves Chuniaud, service règlementation et applicatifs
- madame Françoise Daniel, service règlementation et applicatifs
- madame Léna Demattéo, service règlementation et applicatifs
- madame Valérie Feltesse, service règlementation et applicatifs
- monsieur Loïc Le Bihan, service règlementation et applicatifs
- madame Nathalie Marchand, service règlementation et applicatifs
- monsieur Ludovic Potier, service règlementation et applicatifs
- monsieur Franck Sauvage, service règlementation et applicatifs.

§ 4 – Bénéficie de la délégation visée au 3) du § 2 :

- madame Solenn Allain, service partenariat et FSE.

Section 5 – Ressources humaines

Article 7 – Gestion des ressources humaines

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de signer les notes de frais afférentes aux déplacements des élus du personnel de Pôle emploi Bretagne :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anne Letaconnoux, chargée de relations sociales au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Margaux Louvel, juriste au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social
- monsieur Benoit Sammani, chargé de relations sociales au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Géraldine Vaillant, chargée de relations sociales au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social.

Section 6 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 8 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations.

Article 9 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs.

Article 10 – Recours préalables obligatoires

§ 1 – Délégation est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de la direction des plateformes de service régional, délégation est donnée à madame Danièle Maillot, directrice des opérations, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement, ou appliquant la pénalité administrative.

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de la direction des plateformes de service régional ou de la direction des opérations, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement, ou appliquant la pénalité administrative :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations.

Section 7 – Contrainte et prestations en trop versées

Article 11 – Contrainte

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, et faire procéder à son exécution :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes.

Article 12 – Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations.

§ 2 – Délégation est donnée à madame Danièle Maillot, directrice des opérations, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, dans la limite de 60 mois.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet d'accorder toute remise de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations.

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet d'admettre en non valeur les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations.

Section 8 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 13 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe du service moyens généraux
- monsieur Frédéric Breger, responsable du service environnement de travail
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout litige concernant un véhicule appartenant ou loué par Pôle emploi :

- madame Virginie Pirot, gestionnaire logistique au sein du service moyens généraux
- madame Christine Stievenard, gestionnaire logistique au sein du service moyens généraux
- madame Anne-Laure Trusson, gestionnaire logistique au sein du service moyens généraux.

Article 14 – Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes ci-après, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

§ 1 – en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, de recouvrement des prestations en trop versées et des allocations chômages, aides et mesures devant être remboursées par les employeurs :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations,

§ 2 – en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes,

§ 3 – en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale, des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public, d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines,

§ 4 – en toute autre matière, à l'exception des litiges entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel, des litiges relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré, des litiges se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale, des litiges mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion
- madame Sandrine Aulin-Tiger, responsable du service achats et affaires juridiques.

Article 15 – Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros :

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion.

Article 16 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 17 – Abrogation et publication

La décision Br n° 2020-32 DS DR du 7 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2020.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2020-37 DS Dépense du 5 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Julien Baton, responsable du service comptabilité-finances

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- madame Sandrine Aulin-Tiger, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Frédéric Bréger, responsable du service environnement de travail
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Isabelle Labbé, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme services téléphoniques et contentieux

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, et à monsieur Julien Baton, responsable du service comptabilité-finances à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 – Abrogation

La décision Br n° 2020-18 DS Dépense du 11 juin 2020 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2020.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision DSI n° 2020-15 du 6 novembre 2020

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la décision n° 2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Décide :

Section 1 – Dispositions générales

Article 1 – Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des instructions et notes à destination du réseau de la direction des systèmes d'information et des correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité
- 3) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

Article 2 – Achat de fournitures et services

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services concernant la direction des systèmes d'information :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que

soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de :
 - o leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 3 – Délégués permanents

§ 1 – Délégués permanents pour les actes visés aux articles 1 et 2.

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Anne Carriere, directrice par interim de la direction opérations et services jusqu'au 31 décembre 2020
- madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice en charge de la direction performance sociale,
- monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance économique
- monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique
- madame Corinne Druésne, directrice de la direction fonction d'appui,
- monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général des systèmes d'information,
- monsieur Hubert Faucher, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité
- madame Gaëlle Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production de l'ingénierie et de la relation de services, adjoint au directeur général des systèmes d'information
- madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Stéphane Rideau, directeur en charge de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.

§ 2 – Délégués permanents pour les actes visés à l'article 1.

Bénéficient des délégations mentionnées à l'article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

Adjoints au directeur :

- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction produits,
- madame Cécile Bleton, architecture, transformation du SI et RSE, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Jean-Pierre Bordes, adjoint au directeur de la direction entreprise recrutement au sein de la direction produits
- madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA règlementaire, adjoint au directeur de la direction produits,
- monsieur Christian Bréus, performance et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance économique,
- madame Anne Carriere, intégration et DEVOPS, direction opérations et services au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction performance économique
- monsieur Jean-Luc Donio, adjoint au directeur de la direction fonctions d'appui,

- monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Diana Haout, déploiement et valorisation des produits SI, adjoint au directeur services et déploiement de proximité de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction produits
- monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits
- monsieur Michel Levaslot, transformation DSI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction produits
- monsieur Tahar Mezlef, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise recrutement au sein de la direction produits
- monsieur Sylvain Poirier, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Christophe Piquer, adjoint au directeur de la direction inscription - indemnisation - accompagnement au sein de la direction produits
- monsieur Laurent Vrignaud, architecture et plan projet technique, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services

Responsables de département :

- monsieur Pierre Olivier Babey, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Jean-Yves Babut, responsable du département outils de développement et de test de la direction référentiels, outils et support au développement
- madame Nadja Balleur Le Blevec, responsable du département échange de données et documents de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Joan Barillere, responsable du département recherche d'emploi de la direction Inscription - Indemnisation - Accompagnement
- monsieur Michel Bezy, responsable du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Philippe Bigear, responsable du département ressources humaines au sein de la direction fonctions d'appui,
- madame Michèle Blaesus, responsable du département prestations au sein de la direction Inscription - Indemnisation - Accompagnement
- madame Alexandra Bohy, responsable du département ingénierie des solutions de l'environnement de travail au sein de la direction des projets et de l'ingénierie techniques
- monsieur Arnaud Bonte-Buttin, responsable du département finances au sein de la direction fonctions d'appui
- monsieur Samuel Borrell, responsable du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- madame Pascale Bouffard Roupe, responsable du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Patrice Cassa, responsable du département ingénierie cloud et socles logiciels au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Florent Castets, responsable du département déploiement projets et produits au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Stéphanie Clémentine, responsable du département GA, paie et pilotage de la performance sociale au sein de la direction performance sociale,
- monsieur Joel Cotreau, responsable du département pilotage du plan et de la performance au sein de la direction adjointe coordination et MOA règlementaire de la direction produits,

- madame Sabine Couderc, responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail au sein de la direction performance sociale
- monsieur Gilles Coutellier, responsable du département support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Emmanuel Dahan, responsable du département marchés et fournisseurs au sein de la direction performance économique
- monsieur Yann Daudin, responsable du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- madame Hélène De Cossette, responsable du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité,
- monsieur Jean-Yves Defromont, responsable du département support et déploiement de proximité Nord de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Xavier Delage, responsable du département données décisionnelles et lac au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Nicolas Delahaye, responsable du département nouvelles modalités de recrutement au sein de la direction entreprise –recrutement
- monsieur Dominique Delcour, responsable du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- madame Nathalie Denizet, responsable du département PITH au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pascal Devieilletoile, responsable du département indemnisation de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Jean-Marc Diss, responsable du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Fabrice Dubreuil, responsable du département offres de services d'exploitation au sein de la direction opérations et services
- Jean-François Dupitier, responsable du département architecture d'entreprise & transformation du SI de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Pascal Durand, responsable du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Thibaud Duverger, responsable du département offre et marque employeur au sein de la direction entreprise – recrutement
- madame Danielle Ecault, responsable du département sécurisation des versions de la direction référentiels, outils et support au développement
- madame Laurence Eccheli, responsable du département logistique immobilier et sécurité DSI de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Henri Fahr, responsable du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Denis Faussurier, responsable du département pôles de compétences et site Castelnaud de la direction sites et pôles de compétences
- madame Isabelle Favry responsable du département support produits de la direction entreprise - recrutement
- monsieur Pascal Florentin, responsable du département MOA réglementaire au sein de la direction Produits
- monsieur Hervé Fonteneau, responsable du département gestion relation entreprises et aides de la direction entreprise - recrutement
- monsieur Olivier Galland, responsable du département Sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- madame Claire Gallou, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction pilotage et support à l'organisation
- madame Marylène Garcia, responsable du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Ghazarossian, responsable du département conseil et suivi du retour à l'emploi au sein de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Jean-Luc Gibot-Leclerc, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Christian Giordano, responsable du département outils agence au sein de la direction pilotage et support à l'organisation

- monsieur François Girona, responsable du département centre opérationnel de sécurité (SOC) au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Laurent Guinard, responsable du département agence data au sein de la direction référentiels outils et support au développement
- monsieur Eric Hamon, responsable du département architecture et trajectoire de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Philippe Hugel, responsable du département outils de gestion interne et solutions locales de la direction fonctions d'appui
- monsieur Frank Lacoste, responsable du département support au développement et frameworks de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Thomas Lagoutte, responsable du département support production et relation produits de la direction opérations et services
- monsieur Sylvain Lambert, responsable du département sécurité au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- monsieur François Lampe, responsable du département support & déploiement proximité nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Langella, responsable du département appui à la transformation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique
- monsieur Bruno Lebot, responsable du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Guillaume Lehericy, responsable du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Marie-Hélène Lejeau, responsable du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune, de la direction sites et pôles de compétences,
- monsieur Didier Lux, responsable du département conduite de la transformation et gestion des ressources de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Nathalie Manuel, responsable du département recherches, candidatures et recrutements de la direction entreprise recrutement
- monsieur Laurent Martinello, responsable du département données du parcours professionnel de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Isabelle Martinez, responsable du département valorisation des services et produits SI au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Marie-France Martinez, responsable du département communication de la direction performance économique
- monsieur Bernard Maury, responsable du département support produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Eric Ménard, responsable du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- monsieur Jean-René Moine, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Mickael Mornet, responsable du département risques et AGS au sein de la direction fonctions d'appui
- madame Anne Gaëlle Morvan, responsable du département intégration et tests au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Dominique Ollivier, responsable du département architecture solutions et DBAs de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Sacha Ombret, responsable du département outils support à l'organisation au sein direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Loïc Oria, responsable du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage au sein de la direction produits,
- monsieur Philippe Paumard, responsable ad interim du département développement des compétences et formation au sein de la direction performance sociale,
- madame Aline Phimphrachanh responsable du département espace de travail au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- monsieur Rémi-Pierre Pizot, responsable du département intégration des produits en production au sein de la direction opérations et services

- monsieur Sylvain Poirier, responsable ad interim du département chaînes de liaison et environnement de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Renaud Prat, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Xavier Quéreau, responsable du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences,
- monsieur Romain Quilicy, responsable du département inscription actualisation et contrôle de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Elodie Richet, responsable du département support et déploiement de proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Véronique Robert, responsable du département pôles de compétences et site Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Eric Rousseau, responsable du département formation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- monsieur Christian Sancassiani, responsable du département environnements, tests et support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Rémy Spagnoli, responsable du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- madame Emilie Soulie, responsable du département expertise juridique au sein de la direction performance économique
- monsieur Laurent Taraud, responsable du département outils communs - gestion opérationnelle des processus de la direction référentiels outils et support au développement
- madame Marie To, responsable du département gouvernance et pilotage DSI au sein de la direction performance économique,
- monsieur Thierry Torne, responsable du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Valérie Vidal, responsable du département missionnements et conduite de la transformation au sein de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean Vidal, responsable du département carrières, mobilité et recrutement de la direction performance sociale,
- monsieur Laurent Vigne, responsable du département services décisionnels au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Jean-Daniel Wendling, responsable ad interim jusqu'au 31 janvier 2021 du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Mylène Zerbib, responsable du département gestion des risques et contrôle interne au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- monsieur Alain Zimmermann, responsable du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité

Responsables de pôle :

- madame Annabel Alberto, responsable du pôle relation utilisateurs 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- madame Sandrine Alèbe, responsable du pôle accessibilité numérique du département responsabilité sociétale de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- monsieur Gilles Allard, responsable du pôle appui déploiement SI Est et DOM du département support & déploiement proximité Est & DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Ludovic Archant, responsable du pôle exploration des tendances et start-up DSI du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- monsieur Serge Atlan, responsable du pôle appui déploiement SI IDF-PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité

- monsieur Fabrice Baldini, responsable du pôle certification des changements du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- madame Corinne Barascud, responsable du pôle production 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Julien Barberan, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Oullins Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Joan Barillère, responsable du pôle conduite de projet 1 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Chérif Barry, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- madame Marie-Pauline Ben Salem, responsable du pôle conception des produits et services 3 au sein du département pôles de compétences et site Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Binet, responsable du pôle conception des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Eric Billore, responsable du pôle GA paie et gestion des temps du département GA paie et pilotage de la performance sociale de la direction performance sociale
- monsieur Anthony Bompas, responsable du pôle fabrication des produits et services 4 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Christophe Bonduelle, responsable du pôle support et administration du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Julien Bordier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- madame Sylvie Bourgoïn, responsable du pôle contrôle de gestion fonctionnel du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- monsieur Jean-Paul Bouvet, responsable du pôle production 2 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Pascal Bronner, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et site Schiltigheim au sein de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Arnaud Brunet, responsable du pôle amélioration continue et engagements de service du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Jean-Michel Cabrol, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Fabrice Caignec, responsable du pôle ingénierie et expertise du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Christophe Calloix, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Stéphane Champion, responsable du pôle animation de l'innovation et relation projets du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- monsieur Gérard Causse, responsable du pôle MVS, stockage et sauvegarde du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur David Chalmel, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Thierry Champaux, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- madame Sandra Charrier, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction sites et pôles de compétences

- monsieur Xavier Cholet, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et site de Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Isabelle Civel, responsable du pôle ingénierie et support technique 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-Luc Cochez, responsable du pôle performance budgétaire et responsable ad interim du pôle performance opérationnelle du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- monsieur Alban Combe, responsable du pôle support et environnement de travail centre Est du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Nelly Courrier, responsable du pôle fabrication des produits et services 4 du département pôles de compétences Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences,
- monsieur Jean-François Cuq, responsable du pôle appui déploiement SI Sud Ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest de la direction production, ingénierie et relation de services,
- monsieur Yves Dalle Plage, responsable du pôle MOA des outils internes du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- monsieur Frédéric Daumas, responsable du pôle conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Gaël De Saint Jorès, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Stéphane Degl'innocenti, responsable du pôle ingénierie et support technique / production du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Frédéric Delaunay, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- madame Véronique Del Proposto, responsable du pôle cohérence fonctionnelle au sein du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise - recrutement
- conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-Claude Di Martino, responsable du pôle pilotage opérationnel de l'accueil diagnostic conseiller et internet du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Christophe Disse, responsable du pôle conduite de projet 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Rui Dos Santos, responsable du pôle traitement VIP et solutions spécifiques du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Frédérique Dron Pardo, responsable du pôle expertise, veille et support SSI du département sécurité au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- monsieur Alexandre Duprat, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Philippe Duval, responsable du pôle suivi qualification et déploiement téléphonie du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Ehatt, responsable du pôle relation utilisateur Est du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Cécile Faubladié, responsable du pôle exploitation et communication du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services

- monsieur Philippe Favry, responsable du pôle ingénierie et support technique 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Olivier Ferret, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-Christophe Fline, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Stéphane Fravallo, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Denis Gallière, responsable du pôle relation utilisateur Sud-Ouest du département support et déploiement proximité Sud-Ouest de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pascal Galtier, responsable du pôle supervision capacité et performance des produits du département Métrologie performance et supervision des produits de la direction opérations et services
- monsieur Michel Gancarski, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Eric Gauthier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Fabien Godin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôle de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Philippe – Michel Goetz, responsable du pôle production 1 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur David Gothelf, responsable du pôle matériels et logiciels au sein du département marchés et fournisseurs de la direction performance économique
- monsieur Laurent Halin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Eric Hamet, responsable du pôle relation utilisateur Méditerranée du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Isabelle Hardy, responsable du pôle missions transverses au sein de la direction fonctions d'appui
- monsieur Badr-Eddine Heddadji, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Willy Henin, responsable du pôle marchés de services du département marchés et fournisseurs au sein de la direction performance économique
- monsieur Jean-Marc Henry, responsable du pôle relation utilisateurs 1 du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Laurent Hergat, responsable du pôle accompagnement du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Séverine Jacob, responsable du pôle architecture fonctionnelle produit du département architecture et trajectoire produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Xavier Jambon, responsable du pôle support environnement de travail Nord du département support & déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pierrick Jeanne, responsable du pôle coordination des versions du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Marie-Thérèse Keith, responsable du pôle ingénierie des tests et ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Nathalie Kerirzin, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences

- monsieur Mostapha Khaliss, responsable du pôle ingénierie et support technique 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Sébastien Kuhn, responsable du pôle relation utilisateurs 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains Rouen Villeneuve d'Ascq de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Loïc Labbé, responsable du pôle relation utilisateur IDF et PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Samuel Lachaud, responsable du pôle développement des compétences du département développement des compétences & formation au sein de la direction de la performance sociale
- madame Céline Lagoutte, responsable du pôle conduite de projets et conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Marc Lalo, responsable du pôle support environnement de travail Sud ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Frédéric Langlois, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Johann Lardit, responsable du pôle service parc et marchés du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Sandrine Laubié, responsable du pôle inscription indemnisation du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Mélanie Laurent, responsable du pôle conception des produits et services 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Eric Le Guern, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Pascal Lecllet, responsable du pôle conception des produits et des services 1 du département pôles de compétences Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- madame Suzel Leduc, responsable du pôle relation utilisateur centre est du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Lemoine, responsable du pôle marchés et investissements du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- monsieur Daniel Lombard, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Patrick Louet, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Patrick Lucas, responsable du pôle relation utilisateurs 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Ludovic Macquet, responsable du pôle relation utilisateurs / IST / production 2 au sein du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Marc Manservisi responsable du pôle sécurité et gestion des habilitations du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pierre Maillet, responsable du pôle conception des produits et services 3 du département pôles de compétences et site Gradignan au sein de la direction sites et pôles de compétences,
- monsieur Paul Martial, responsable du pôle sécurité opérationnelle du département sécurité opérationnelle et data center au sein de la direction opérations et services
- monsieur Luc Martinez, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune de la direction sites et pôles de compétences

- monsieur Jean-Bernard Marquais, responsable du pôle infrastructures d'hébergement du département sécurité opérationnelle et datacenter au sein de la direction opérations et services
- monsieur Stéphane Mazars, responsable du pôle conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction sites et pôles de compétences
- madame Dominique Michoux, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Sylvain Millet, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Stéphane Moïny, responsable du pôle relation utilisateur Nord du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Frédéric Moreau, responsable du pôle fabrication des produits et services 5 du département pôles de compétences Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable du pôle support environnement de travail IDF et PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Olivier Neau, responsable du pôle conduite de projets 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Julien Neveu, responsable du pôle conduite de projet 3 du département pôles de compétences et sites Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Laurent Nocus, responsable du pôle serveurs du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur François Paris, responsable du pôle relation utilisateurs 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Bernard Paulus, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-Marc Peaucelle, responsable du pôle méthodes au sein du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Thierry Pebrocq, responsable du pôle conduite de projet 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-Charles Peloutier, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Patrice Peplawski, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et ad interim du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- madame Valérie Pepper, responsable du pôle qualité de vie au travail du département relations sociales et QVT au sein de la direction performance sociale,
- monsieur François-Mary Persyn, responsable du pôle fabrication produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Aix de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Nicolas Pineau, responsable du pôle conception des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Alain Pluquet, responsable du pôle relation utilisateurs/IST/production 1 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Julien Pluton, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Laurent Pouchain, responsable du pôle support éditique du département production éditique au sein de la direction opérations et services
- madame Agathe Ravilly, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Frédérique Rémy, responsable du pôle formation au sein du département développement des compétences et formation de la direction performance sociale,

- monsieur Jocelyn Rey, responsable du pôle relation utilisateur grand ouest du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Eric Ritzenthaler, responsable du pôle conduite de projet 3 du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pierre Rougier, responsable du pôle relation utilisateur sud ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Gilles Rousseau, responsable du pôle CDG technique du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- monsieur Laurent Rudelle, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Alex Salvi, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Oullins Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Pierre Sarazin, responsable du pôle production 1 du département pôles de compétences et site Castelnau de la direction sites et pôles de compétences
- madame Murielle Saurel, responsable du pôle accompagnement managérial au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Christophe Saussard, responsable du pôle support environnement de travail est du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Philippe Sendra, responsable du pôle support environnement de travail méditerranée du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Sébastien Sévin, responsable du pôle CDG GSSI directions transverses et déplacements du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- madame Julie Siffert, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et site Castelnau de la direction sites et pôles de compétences
- madame Christine Simon, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur André Stambouliau, responsable du pôle ingénierie des tests / ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- madame Magda Tabet, responsable du pôle ingénierie des tests 1 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Frédéric-Pierre Tessier, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Julien Thibault, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences
- madame Michèle Tissier, responsable du pôle Site La Chapelle du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- madame Fanny Trolle, responsable du pôle ingénierie des tests 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Philippe Varela, responsable du pôle production du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- madame Morgane Vigouroux, responsable du pôle conception des produits et des services 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Rodolphe Vineau, responsable du pôle fabrication des produits et services 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-Daniel Wendling, responsable du pôle qualification et déploiement des changements techniques environnement de travail du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité.

Section 2 – Dispositions particulières

Article 4 – Cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information, délégation temporaire est donnée à monsieur Philippe Dialinas en tant que directeur en charge de la direction performance économique au sein de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
 - o les bons de commande, quel que soit leur montant
 - o les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe Dialinas, délégation temporaire est donnée à monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation, dans la limite de ses attributions.

Article 5 - Travaux

Délégation permanente est donnée à monsieur Hubert Faucher, en tant que directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux concernant cette direction :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de: leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 6 - Achats

Délégation permanente est donnée à monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction performance économique, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1) les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis

- dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres de fournitures ou services, ou se rapportant aux biens immobiliers utilisés par la direction des systèmes d'information, quel que soit leur montant :
 - o les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants,
 - o les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,
 - o ainsi que les actes emportant leur résiliation.

Article 7 - Performance opérationnelle et gouvernance

Délégation permanente est donnée à monsieur Christian Bréus adjoint au directeur de la direction performance économique, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT.

Article 8 – Ressources humaines

Délégation de signature est donnée à madame Laurence Cosson - Piantoni directrice en charge de la direction performance sociale, à l'effet de signer au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Article 9 – Abrogation

La décision DSI n° 2020-13 du 1er octobre 2020 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Buletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 6 novembre 2020.

Franck Denié,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision GdE n° 2020-55 DS Agences du 6 novembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 6 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, 3, 4 et 5 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux §1 à 4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 6 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 6 de l'article 5.

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, les ordres de mission des agents placés sous leur autorité hors de la France métropolitaine :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Christine Claret, responsable d'équipe, directrice ad interim de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis jusqu'au 30 novembre 2020,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg site Hautepierre,
- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Pascale d'Hau, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquél, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim
- monsieur Eric Chautant, directeur de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, directrice de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Altkirch,
- madame Sylvie Linder, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Stéphanie Messara, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- monsieur Benoît Masingue, directeur de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de pôle emploi Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Chalons-en-Champagne,
- monsieur Stéphane De Lima, directeur adjoint de l'agence Chalons-en-Champagne
- madame Sandrine Francois, directrice de l'agence pôle emploi Epernay,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence pôle emploi de Vitry le François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de pôle emploi Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de pôle emploi Saint-Dizier,
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de pôle emploi Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de pôle emploi Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de pôle emploi Troyes Romain Rolland,

- madame Sandrine Masson, directrice de pôle emploi Troyes Copainville,
- madame Cathie Kassongo Kissaka, directrice de l'agence pôle emploi Troyes Langevin
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Charleville Mézières Montjoly
- monsieur Gilles Michel, directeur de pôle emploi Sedan,
- monsieur Frédéric Donny, directeur de pôle emploi Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de pôle emploi Revin,
- madame Nathalie Sabatella, directrice d'agence de pôle emploi Briey
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Longwy,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Eric Haschnik, directeur de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- madame Aline Schuler, directrice de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Francine Trompette, directrice de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoît Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Yann-Eric Heintz, directeur de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Christelle Marquez, directrice de pôle emploi Verdun
- madame Valérie Guillaume, directrice d'agence pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Yann Bonnot, directeur de pôle emploi Reims la Neuville.

§ 2 – directeurs adjoints

- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence Strasbourg, site Meinau,
- madame Anne Matard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg site Hautepierre,
- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- monsieur Stéphane De Lima, directeur adjoint de l'agence Chalons-en-Champagne
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Claude Henriot, directeur-adjoint de pôle emploi Sedan,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de pôle emploi Troyes Langevin monsieur Laurent Tabacchi, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Dizier,
- monsieur Sébastien Sion, directeur adjoint de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Basinet, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,

- monsieur Jean-Pierre Fortin, directeur adjoint, responsable accueil, de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Catherine Morel, directrice adjointe de pôle emploi Epinal Dutac
- madame Audrey Basinet, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Sébastien Sion, directeur adjoint de pôle emploi Nancy Majorelle,

§ 3 – adjoints aux directeurs d'agence

- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz.

§ 4 – responsables d'équipe

- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Marie Hamida, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim
- madame Fatima Abdelli, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim jusqu'au 31 décembre 2020,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site pont-Matthis,
- monsieur Nabil N'Diaye, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg site pont-Matthis,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Brahim Argoub, , responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Séverine Holtzmann, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Charlotte Chausson-Fournaise, en mission de responsable d'équipe de Pôle Emploi Lingolsheim jusqu'au 28 février 2021,

- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Stella Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Karim Koliai, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau jusqu'au 31 décembre 2020,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim ,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Severine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Grégory Weber, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Stéphanie Wojciechowicz, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Céline Noel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Isabelle Vogt, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Aurore Goy, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Aurélie Mai, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann jusqu'au 31 décembre 2020,

- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Céline Labesse, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Eglantine Matos, responsable d'équipe de pôle emploi Revin,
- madame Myriam Croutelle, responsable d'équipe de pôle emploi Revin,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de pôle emploi Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Sedan,
- madame Maryline Lord, responsable d'équipe de pôle emploi Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de pôle emploi Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de pôle emploi Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Romain Rolland,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Langevin,
- madame Nathalie Cecchetti, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Langevin,
- monsieur Eddie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Bar sur Aube,
- monsieur Sébastien Rupil, responsable d'équipe de pôle emploi Romilly Sur Seine,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe d'accueil de pôle emploi Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de pôle emploi Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- madame Véronique Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Elodie Quetstroy, responsable d'équipe de pôle emploi Reims la Neuville,
- madame Nathalie Le Quilleuc, responsable d'équipe de pôle emploi Reims La Neuville,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de pôle emploi Reims La Neuville,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- madame Emeline Dez, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Bénédicte Barbanceys, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de pôle emploi Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de pôle emploi Epernay,

- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de pôle emploi Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de pôle emploi Sézanne,
- madame Stéphanie Landreat, responsable d'équipe de pôle emploi Vitry-le-François,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Vitry-le-François jusqu'au 31 décembre 2020,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de pôle emploi Chaumont,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de pôle emploi Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de pôle emploi Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de pôle emploi Langres,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dizier,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Florence Vital, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Séverine Voison, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Séverine Zielinski, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Sabrina Drosne, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Stéphane Grosjean, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Bénédicte Versanne, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Sophie Fouldrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Alexandrine Orlando, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson jusqu'au 31 janvier 2021,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Vincent Le Lay, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Noël Marie-Laurence, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Nicolas Moalic, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,

- madame Sarah Lakhel, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Fabienne Garatti, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Marie Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Séverine Mouraire, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Aziz Choukri Filali, responsable d'équipe pôle emploi Saint Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Yoann Cesar, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

§ 5 – référents métier

- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Virena Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Johan Brun, référent métier de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- madame Christelle Stroh, référente métiers de pôle emploi Saverne,

- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Patricia Croci, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Arnaud Gainé, référent métiers de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Robert, référente métiers de pôle emploi Colmar Europe
- madame Sylvie Ruer, en mission de référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre jusqu'au 31 décembre 2020,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Sabine Ceriani, référente métiers de pôle emploi Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de pôle emploi Revin,
- madame Claudine Hons, référente métiers de pôle emploi Sedan
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de pôle emploi Rethel,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de pôle emploi Troyes Romain Rolland,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de pôle emploi Troyes Langevin,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de pôle emploi Romilly Sur Seine,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de pôle emploi Reims Bezannes,
- madame Karine Bleanon, référente métiers de pôle emploi Reims Jeanne d'Arc,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de pôle emploi Reims La Neuville,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de pôle emploi Epernay,
- madame Sophie Hein, référente métiers de pôle emploi Sézanne
- madame Johanna Raclot, référente métiers de pôle emploi Vitry-le-François,
- madame Alexandra Carlier, référente métiers de pôle emploi Chaumont,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de pôle emploi Langres,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de pôle emploi Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Chlothilde Nalet, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Naman Cherier, référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Hélène Soudier, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Serge Mathis, référente métiers de pôle emploi Creutzwald,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Jean Michel Maujard, référent métiers de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Thomas Bremec, référent métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,

- monsieur Angelo Cacciatore, référent métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Marie Geneviève Roger, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, référente métiers de pôle emploi Saint Dié,
- monsieur Xavier Bourbon, référent métiers de pôle emploi Châlons-en-Champagne

§ 6 – responsables d'accueil

- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis
- monsieur Fouad Rhlid, responsable d'accueil de pôle emploi site Meinau
- monsieur Alexandre Brechenmacher, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur François Rencker, responsable d'accueil de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur David Richardson, responsable d'accueil de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de pôle emploi Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe d'accueil de pôle emploi Romilly sur Seine,
- monsieur Laurent Devillers, responsable accueil de pôle emploi Reims La Neuville,
- monsieur Cyrille Becker, responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Christelle Monchablon, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Vandoeuvre jusqu'au 31 janvier 2021,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Nadine Clément, responsable accueil de pôle emploi Metz Blida,
- madame Sophie Humbert, responsable d'accueil de pôle emploi Saint Avold,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg,

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision GdE n° 2020-48 DS Agences du 2 novembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 6 novembre 2020.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est